

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise la revalorisation du site d'étude et le renforcement du tissu économique de la commune.

En d'autres termes, ce projet répond à une demande locale et intercommunale de création d'emplois par une extension maîtrisée de l'urbanisation. Son implantation s'inscrit dans une logique de développement durable, en rattachant la nouvelle urbanisation à des axes de circulation existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet d'urbanisation retenu concentre son emprise entre l'extension de la zone pavillonnaire du « Hameau du Parc » à l'ouest, la zone artisanale existante au nord, des champs cultivés et la RD 619 à l'est et au sud. Cette délimitation réduit l'étalement urbain et concentre l'urbanisation autour d'axes existants tout en préservant les espaces agricoles existants.

L'accès à la zone de travaux se fera par la zone artisanale existante.

Les travaux seront réalisés sous la responsabilité d'un maître d'œuvre VRD. Ils seront exécutés par des entreprises certifiées disposant de conducteurs de travaux et d'équipes qualifiées. Les chefs de chantier seront chargés du respect des règles de sécurité.

Les dispositions générales imposées pour la limitation des nuisances de chantier et la sécurité générale sur le domaine public seront développées dans le cahier des charges des entreprises retenues pour les travaux et dans le Plan Général de Coordination (PGC) en matière de sécurité et de protection de la santé, conformément à la réglementation actuelle.

Des mesures seront prises pour limiter les risques de pollutions accidentelles sur l'environnement du site durant la période des travaux. Les chefs de chantier et conducteurs de travaux seront chargés de définir les aménagements environnementaux et de vérifier que les consignes environnementales sont bien respectées par le personnel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'emprise foncière du projet s'inscrit dans la continuité de la première tranche du « Parc d'Activités du Bois de l'Erable ». L'accès à cette extension se fera par le prolongement de la rue de l'Industrie qui dessert déjà la première partie du lotissement et qui prend naissance au droit de l'allée du Parc (RD 35).

Le plan de découpage prévoit la création de 28 lots viabilisés de 1 500 à 5 086 m². Selon nécessité, ces lots pourront être réunis afin de pouvoir offrir aux acquéreurs la surface de terrain la plus proche de leurs besoins.

Desservies par une voie de circulation contournant un îlot central composé de 8 lots, le reste des parcelles sera implantée en limite de propriété.

Les activités prévues sont essentiellement des activités liées au domaine du bâtiment. Ce type d'activités présente le plus souvent une configuration mixte avec des espaces de bureaux associés à des espaces d'entrepôts. Les bâtiments seront de type R+1 à R+2. La SHON globale du projet sera plafonnée à 40 000 m².

Bien que situé en zone d'activités et malgré les nombreuses infrastructures à prévoir, le projet vise à affirmer une présence végétale forte en harmonie avec le milieu rural environnant.

Le traitement paysagé de l'opération sera confié à un paysagiste D.P.L.G. Outre la réalisation des espaces verts situés de part et d'autre de la voirie du lotissement, celui-ci aura à charge de créer l'ensemble des transitions paysagères avec le domaine public.

La SARL CARRARE proposera également aux acquéreurs différentes dispositions à mettre en œuvre pour associer les critères du développement durable à l'activité de leur bâtiment, soit :

- Une gestion rigoureuse du sol par l'optimisation des infrastructures routières et autres flux de circulation.
- Une utilisation de matériaux de préférence recyclables.
- La maîtrise des besoins énergétiques par la production d'eau chaude sanitaire à énergie solaire, la gestion de l'éclairage intérieur et extérieur, la mise en place de bornes de charge pour l'accueil des véhicules électriques etc.
- La Réduction des rejets polluants par la récupération et le traitement des eaux pluviales de toitures.

LA PRESENTATION DU PROJET EST DISPONIBLE EN ANNEXE

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Classée depuis le 28 mai 2013 en zone 2AUX, le P.L.U. de la commune à ouvert à l'urbanisation cette nouvelle zone sous réserve de procédures complémentaires :

- Urbanisme : une révision du PLU est en cours afin de pouvoir réaliser le projet. Le terrain est aujourd'hui grevé d'une bande d'inconstructibilité sur une largeur de 75 mètres en retrait de la route départementale 619. Cette disposition reste dérogeable sous réserve de la présentation d'un projet prenant en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, la qualité d'urbanisme et le paysagement du site.

Un dossier d'entrée de ville est en cours de réalisation

- Dossier loi sur l'eau : Au vu de notre première analyse le projet serait soumis à un porter à connaissance.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet est soumis à une demande de permis d'aménager. Ces permis sont concernés par l'alinéa 33 du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Le projet concerne une surface inférieure à 10 ha et une SHON inférieure à 40 000 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface d'assiette de l'aménagement Surface de plancher	Surface du projet de 8.23 ha Surface de plancher inférieure à 40 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet porte sur un foncier de 8,23 ha cadastré section ZB n° 38, 79, 80p, 81p, 126, 150, 158 168p et 170 situé rue de l'Industrie, route départementale 619, à LIMOGES-FOURCHES.

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 66 ' 74 " 89 Lat. 48 ° 63 ' 12 " 64

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancienne exploitation maraîchère, le site comporte plusieurs bâtiments d'une très grande vétusté dont deux serres très fortement endommagées par les orages de grêle de juin 2014. De fait, l'ensemble des constructions est amené à être démoli (2 serres agricoles, 3 hangars, 1 bureau et 1 local de gardien). A cette fin, un permis de démolir portant les références PD 077 252 15 00001 a été délivré le 3 février 2015 par la Mairie de Limoges-Fourches à la SARL CARRARE. Le site comprend également différents équipements (bassin, citernes, pompe, chaufferie et transformateur électrique). Ce dernier a récemment été mis hors d'exploitation par ERDF. Quant aux autres installations, elles feront dans les mois à venir l'objet d'un retrait sous contrôle. Dans cette optique, la SARL CARRARE va faire réaliser un audit environnemental par la société RSK ENVIRONNEMENT mettant en évidence un diagnostic précis de la pollution des sols

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Par délibération en date du 24 juillet 2015, le Conseil Municipal de la commune de Limoges Fourches a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (modifié).
La zone du projet est classée en zone 2AUX du PLU de la commune.
une révision du PLU est en cours afin de pouvoir réaliser le projet. Le terrain est aujourd'hui grevé d'une bande d'inconstructibilité sur une largeur de 75 mètres en retrait de la route départementale 619. Cette disposition reste dérogeable sous réserve de la présentation d'un projet prenant en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, la qualité d'urbanisme et le paysagement du site.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte de localisation des ZNIEFF les plus proches du projet d'aménagement est disponible en annexe.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé en zone de montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Limoges Fourches n'est pas une commune littorale
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est localisé dans aucun espace naturel remarquable et/ou protégé. Une carte de localisation des espaces naturels remarquables et/ou protégés est disponibles en annexe
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone d'importance patrimoniale. Une carte du contexte patrimonial est disponible en annexe.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartes d'enveloppes d'alerte de zones humides de la DRIEE Île de France le projet n'est pas localisé dans une zone potentiellement humide. Une carte est disponible en annexe.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun périmètre de plan de prévention des risques naturels ou technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La SARL CARRARE a fait réaliser un devis pour un audit environnemental par la société RSK ENVIRONNEMENT mettant en évidence un diagnostic précis de la pollution des sols.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone d'importance patrimoniale. Une carte du contexte patrimonial est disponible en annexe.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte de localisation des zones Natura 2000 les plus proches du projet d'aménagement est
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone d'importance patrimoniale. Une carte du contexte patrimonial est disponible en annexe

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futures installations du site utiliseront l'eau potable pour des besoins primaires (sanitaires, cuisine...). Les activités envisagées ne sont pas susceptibles d'utiliser l'eau à des fins industrielles. Aucun prélèvement dans la nappe n'est prévu dans le cadre du projet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les matériaux de remblaiement une attention pourra être donnée à ce point dans le choix des matériaux. Les matériaux du site seront privilégiés à condition que leur performance permette d'assurer une bonne assise pour les futures chaussées.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un milieu aménagé à proximité de zones artisanales existantes. Le projet n'est pas localisé dans un corridor écologique ou une réserve de biodiversité d'après le SRCE IDF. Une carte extraite du SRCE est disponible en annexe.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la nature du projet (aucun rejet polluant liquide ou atmosphérique) et de la distance des habitats naturels remarquables et/ou protégés, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur ces zones.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ancienne exploitation maraîchère, le site comporte plusieurs bâtiments d'une très grande vétusté dont deux serres très fortement endommagées.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte de localisation des risques technologiques est disponible en annexe
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une carte de localisation des risques naturels est disponible en annexe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du type de projet et de l'absence de rejets polluants (atmosphériques ou liquides), le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux des nuisances sonores pourront être relevées. En phase d'exploitation aucune nuisance sonores notables n'est à retenir. En effet le projet concerne des structures artisanales ou des PME n'étant pas sources d'impacts sonores conséquents. La révision du PLU prévoit des mesures sonores sur la zone d'aménagement. Le projet se conformera à ces prescriptions et mesures.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités attendues ne sont pas génératrices de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux des vibrations pourront être engendrées. Aucune vibration n'est à retenir pendant la phase d'exploitation.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La création d'une nouvelle zone aménagée et la mise en place de candélabres supplémentaires sont à noter.</p> <p>L'éclairage sera raisonné et adapté à chaque espace.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les activités prévues ne sont pas susceptibles d'engendrer des rejets polluants dans l'air</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Les eaux pluviales des parties privées sont gérées à la parcelle</p> <p>Les eaux pluviales des parties publiques seront régulées pour un débit de fuite de 1L/s/ha et stockées dans un bassin de rétention enterré type SpiREL au nord du site aménagé</p> <p>Ces eaux rejoindront ensuite le réseau des eaux pluviales déjà créé au nord du site</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les activités prévues ne sont pas susceptibles d'engendrer la production d'effluents ou de déchets dangereux ou polluants</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet aura un impact positif sur le contexte économique local</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts du projet sont susceptibles d'être cumulés avec ceux du projet d'extension du site de Villaroche à Montereau sur le Jard. (avis de l'autorité environnementale du 16 mars 2015).

Le projet ci-dessus visé est localisé au sud du territoire, soit à l'opposé du présent projet situé au nord de la commune de Limoges Fourches.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la sensibilité des terrains d'implantation du projet, les impacts du projet seront modestes et maîtrisés et ne nécessitent pas d'étude approfondie.

Le projet n'interfère avec aucun espace naturel remarquable et/ou protégé. La sensibilité environnementale du site est limitée.

De part sa nature le projet n'est pas source de rejets dangereux (atmosphériques ou liquides) pour l'homme et l'environnement.

Les impacts en phase travaux et d'exploitation seront maîtrisés par la mise en place de mesures appropriées.

Le projet sera compatible avec le PLU (révision du PLU en cours).

Le projet respectera les prescriptions du SDAGE Seine Normandie. Les impacts hydrauliques seront compensés par des ouvrages de gestion des eaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
D'autres annexes ont été ajoutées au document. Ces annexes sont les suivantes: Localisation des ZNIEFF à proximité du site d'étude, Localisation des espaces naturels remarquables et/ou protégés à proximité du site d'étude, Localisation des monuments historiques à proximité du site d'étude, Localisation des sites protégés patrimonielement à proximité du site d'étude, Enveloppes d'alertes zones humides, Aléa des plans de prévention des risques naturels, Aléa des plans de prévention des risques technologiques, Localisation des zones Natura 2000 à proximité du site d'étude, Extrait du SRCE, Étude d'entrée de ville Plan des abords du projet Reportage photographique du site Présentation du projet Plan du projet, des réseaux d'assainissement et de la voirie

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Limoges - Fourches

le,

11/12 2015

Signature

SARL CARRARE
 Z.A du Bois de l'Erable
 rue de l'Industrie
77550 LIMOGES FOURCHES
 SARL au capital de 18.293,88 €
 R.C.S Melun 389 832 395

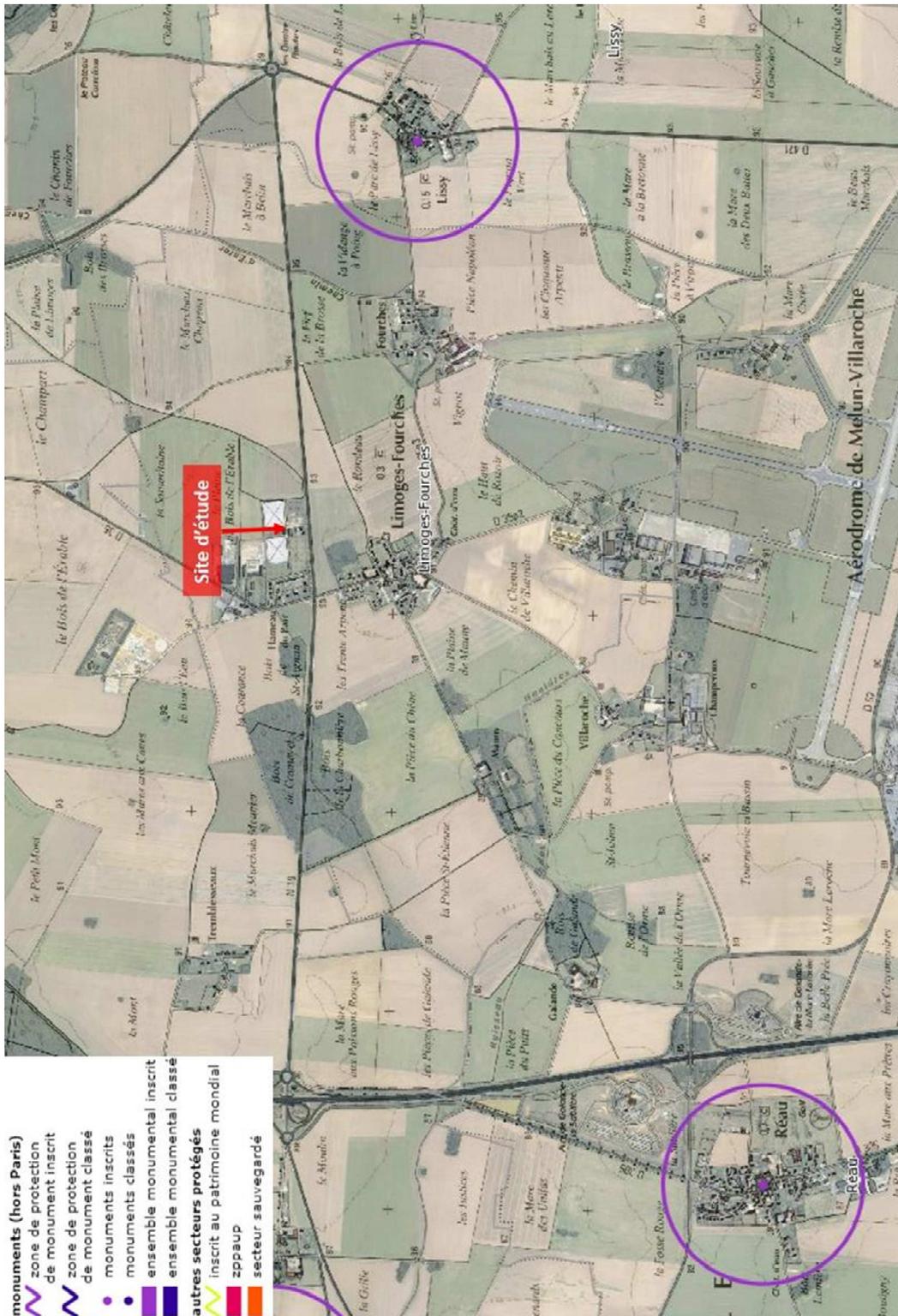
6 LOCALISATION DES ZNIEFF A PROXIMITE DU SITE D'ÉTUDE



DEMANDE AU CAS PAR CAS

Parc d'activités du Bois de l'Érable
Annexes de la demande au cas par cas

8 LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES A PROXIMITÉ DU SITE D'ÉTUDE



DEMANDE AU CAS PAR CAS

Parc d'activités du Bois de l'Érable
Annexes de la demande au cas par cas





Extension projetée (tranche 2)

Tranche 1

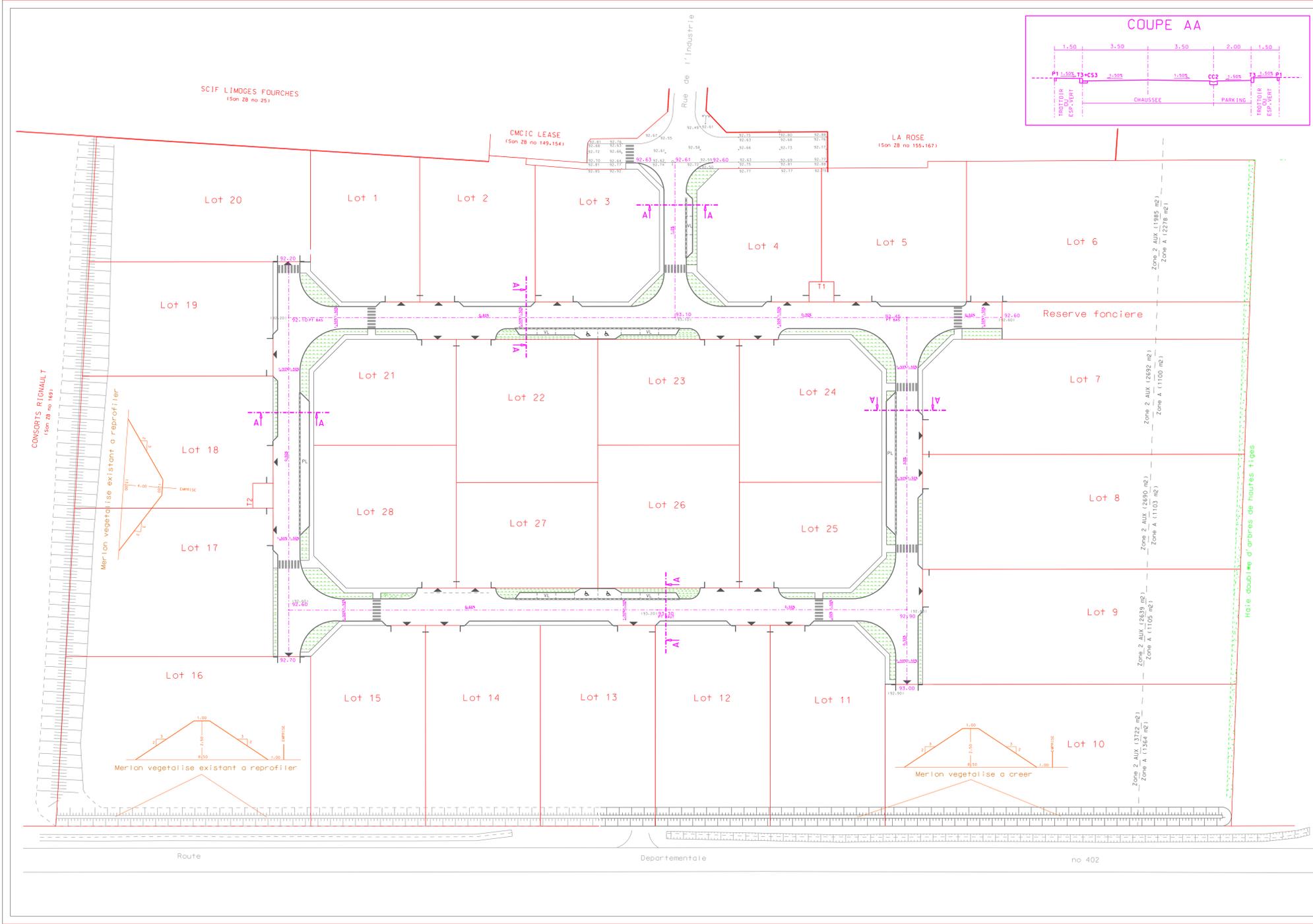
RD 619

0 ——— 100 m



PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE L'ERABLE

Commune Limoges-Fourches



LEGENDE

	LIMITES FONCIERES
	BORDURE BETON PREFABRIQUEE TYPE T3
	BORDURE BETON PREFABRIQUEE TYPE P1
	CANIVEAU BETON PREFABRIQUEE TYPE CC2
	99.29 COTE PROJET VOIRIE
	ACCES LOT
	PENTE / DEVERS CHAUSSEE
	CANALISATION PRINCIPALE ASSAINISSEMENT EP
	CANALISATION F1300 BRANCHEMENT AVALOIR EP
	CANALISATION F1160 BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EP
	REGARD BETON PREFA ASSAINISSEMENT EP FI 1000
	AVALOIR BETON PREFA ASSAINISSEMENT EP 60X60
	BOITE DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EP
	PENTE CANALISATION ASSAINISSEMENT EP
	CANALISATION PRINCIPALE FI 200 ASSAINISSEMENT EU
	CANALISATION FI 160 BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EU
	REGARD BETON PREFA ASSAINISSEMENT EU FI 1000
	BOITE DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EU
	PENTE CANALISATION ASSAINISSEMENT EU
	RESEAU DRAINAGE AGRICOLE EXISTANT
	RESEAU DRAINAGE AGRICOLE DEVIE
	REGARD SUR DRAINAGE AGRICOLE EXISTANT
	REGARD FI 800 SUR DRAINAGE AGRICOLE DEVIE

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
25/02/15	0	Document original
10/04/15	1	Modification acces aux lots et stationnement VL Adjonction profils des 2 merlons

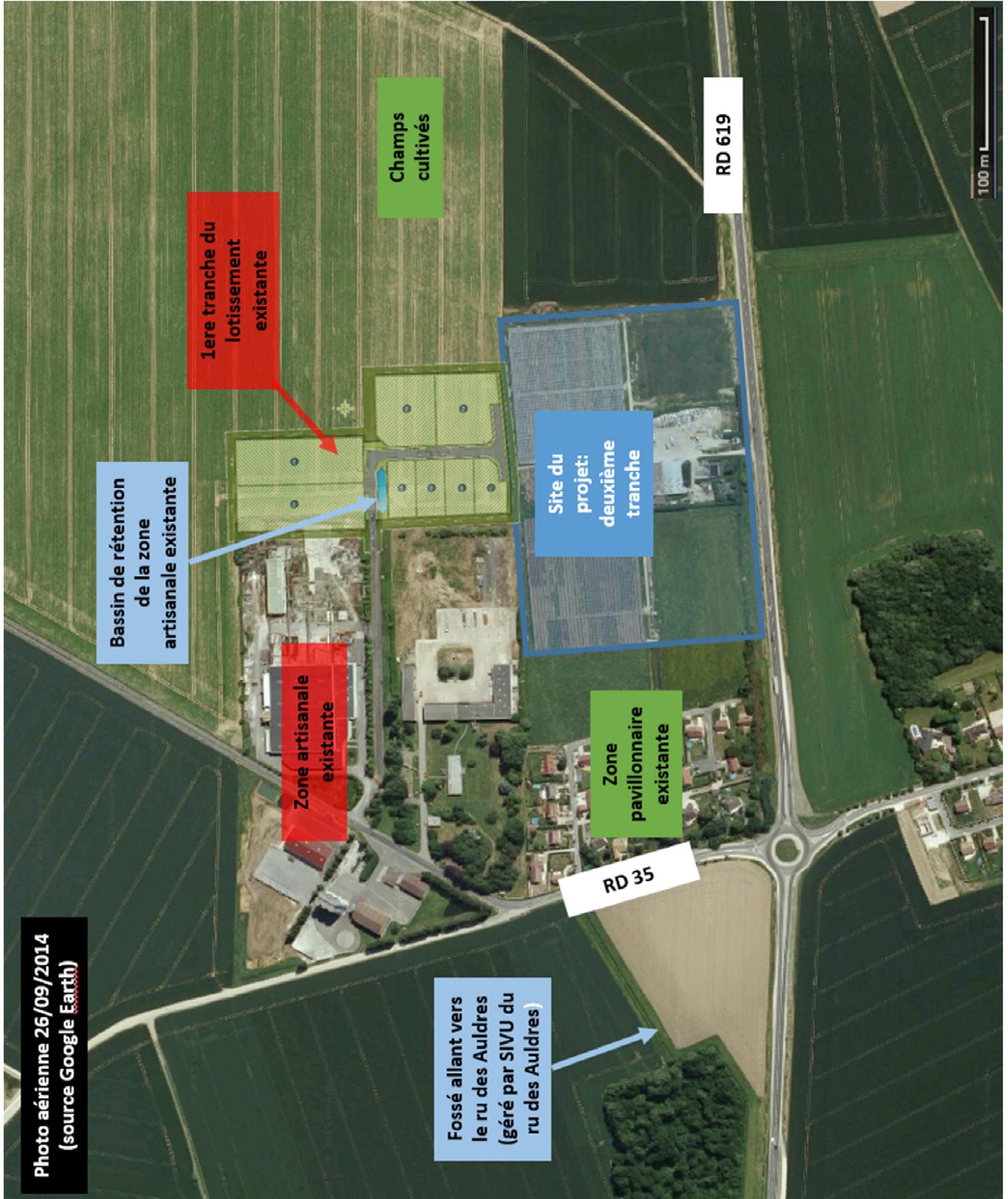
Departement de Seine et Marne
COMMUNE DE LIMOGES FOURCHES
EXTENSION ZA BOIS DE L'ERABLE
DOSSIER DEMANDE PERMIS D'AMENAGER
PLAN DE VOIRIE
MAITRE D'OUVRAGE
CARRARE
 11, Avenue du Gal de Gaulle
 ZA du bois de l'erable
 Tel: 01.64.71.94.00

DATE : 25/02/2015	ECHELLE : 1/500	PLAN No
BUREAU ETUDES CONCEPTION VRD ING 2000 Nof Les Patriers 45230 ALLANT SUR MILLERON tel : 02.38.97.50.59 mail : ing-2000@wanadoo.fr		1

DEMANDE AU CAS PAR CAS

Parc d'activités du Bois de l'Érable

Annexes de la demande au cas par cas



DEMANDE AU CAS PAR CAS

Parc d'activités du Bois de l'Érable
Annexes de la demande au cas par cas

2 PLAN DES ABORDS DU PROJET

